

COMMENT DEVENIR MEMBRE DU CLUB DE VOL À VOILE DE QUÉBEC

Pour être membre en règle du Club de vol à voile de Québec, il faut devenir pilote de planeur et payer sa cotisation annuelle. Voici comment procéder pour obtenir sa licence.

Une formation pratique et théorique est nécessaire afin de se qualifier d'abord à l'examen théorique de Transport Canada puis au test en vol, lequel atteste de ses compétences pour exécuter de façon sécuritaire une envolée dans diverses conditions météorologiques.

Notre Club est une organisation qui inclut une unité de formation approuvée par Transport Canada. Des instructeurs compétents vous accompagneront tout le long de votre formation pour passer les étapes nécessaires à l'obtention de votre brevet de Transport Canada puis par la suite pour explorer l'aspect sportif du Vol à Voile en exploitant de façon optimale les ascendances qui nous permettent d'allonger nos vols en temps et en distance.

Le Club de Vol à Voile de Québec est une organisation sans but lucratif faisant en sorte que les coûts de formation sont maintenus au minimum. Par exemple, un vol en double commande coûte le même prix qu'un vol en solo. L'instructeur n'est pas rémunéré, pas plus que le pilote de l'avion qui fera votre remorquage. En fait, il n'y a aucune personne rémunérée dans le Club et tout se passe en formule bénévolat. Tous les membres y investissent de leur temps pour offrir une formule à la portée de toutes les bourses en collaborant, notamment, aux corvées de début et de fin de saison.

Un tableau des responsabilités à partager entre les membres est préparé au début de chaque saison pour assurer une présence autant en instruction, remorquage, chef de piste, etc.

Les activités se tiennent de la fin avril à la fin octobre, autant en semaine qu'en fin de semaine. Par contre, les membres en devoir le sont en fin de semaine uniquement.

Nous vous invitons à consulter notre site Internet <u>www.cvvq.net</u> pour en savoir davantage, notamment concernant les tarifs sous la rubrique "tarifs".

Décembre 2012